ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 112067

Texte de la question

M. Marcel Rogemont attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation de l'emploi des professeurs en éducation physique et sportive au sein de l'académie de Rennes. Suite à l'insuffisance notoire de recrutements de titulaires aux différents concours (CAPEPS externe et interne 2011 et agrégation externe 2011), 14 postes restent vacants en établissements. Le nombre de postes en zone de remplacement est en nette diminution (34 postes en moins). Pour garantir la continuité du service public et assurer les horaires obligatoires, l'administration devra recourir, sur les postes vacants, à l'utilisation de personnels titulaires remplaçants, qui ne pourront plus assurer leur vocation première : le remplacement. Il lui demande d'intervenir le plus rapidement possible afin d'arrêter une liste complémentaire d'admis à ce concours et d'augmenter pour les prochaines sessions le nombre de recrutements de titulaires.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles réformes pédagogiques. Pour la session 2011, compte tenu notamment de l'évolution des départs en retraite et du vivier de candidats, le nombre de postes en éducation physique et sportive a été fixé à 726 postes, soit une progression de 19 %. Cette augmentation est particulièrement significative, dans un contexte de resserrement du volume des recrutements, de l'effort important du ministère de l'éducation nationale pour cette discipline. En ce qui concerne l'académie de Rennes, les travaux de préparation de la rentée scolaire 2011 en matière de gestion prévisionnelle y prévoyaient l'affectation de 44 enseignants d'EPS (néo-titulaires et stagiaires). Pour la session 2012, la détermination du nombre de postes à ouvrir aux concours est en cours d'examen, au regard notamment des critères précités et de l'évolution des besoins d'enseignement.

Données clés

Auteur : M. Marcel Rogemont
Circonscription : Ille-et-Vilaine (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112067
Rubrique : Éducation physique et sportive
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6769
Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10837